



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 91/22

Le 17 juillet 1991

Certaines terres à phosphates à Nauru
Nauru c. Australie

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aujourd'hui, 17 juillet 1991, la République de Nauru a déposé, dans le délai que la Cour avait fixé par ordonnance du 8 février 1991, un exposé écrit contenant ses observations et conclusions sur les exceptions préliminaires à la compétence de la Cour et à la recevabilité de la requête, que le Gouvernement australien a présentées le 16 janvier 1991.